



A conserver

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs périscolaire

GENERALITES

L'accueil de loisirs périscolaire est un secteur géré par la MJC Maison pour tous de St Symphorien sur Coise. Chaque famille doit être à jour de l'adhésion annuelle de l'association soit 6€ pour le responsable légal et 3 euros par enfant inscrit.

L'adhésion à la MJC vous permet d'avoir accès aux différentes actions de la MJC :

- Périscolaire du soir
- Cantine
- TAP
- Centre de loisirs Cacahouète (Mercredis et vacances scolaires)
- Ateliers pour Tous (demander la plaquette)

Elle vous permet également de participer à l'Assemblée Générale pour faire valoir vos droits et vos idées.

L'adhésion est révisable une fois par an lors de l'assemblée générale de la MJC et les modalités applicables aux tarifs indiqués sur le même document.

L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés au groupe scolaire Hubert Reeves dont le dossier d'inscription est complet : dossier d'inscription complété, photocopie des fiches vaccinations à jour, l'attestation du quotient familial, adhésion et inscription payées.

Modification des renseignements du dossier d'inscription : En cas de changement d'adresse, de numéro de fixe ou de portable, mais également de modification de la fiche sanitaire (vaccinations, problèmes récents de santé ou hospitalisation), la famille devra impérativement prévenir la responsable du secteur : Muriel MARTIN.

REGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est un lieu collectif avec des règles de vie où chacun à sa place. Ces règles de vie s'imposent à tous, ainsi que le respect des adultes présents, des locaux et du matériel mis à disposition. Si les enfants viennent à oublier ce contrat, une solution adaptée sera mise en place. Dans un 2ème temps, des réparations et/ou sanctions seront envisagées avec vous.

Tout objet de valeur (bijoux, téléphone, consoles de jeux, mp3, CD ...) sont interdits à l'accueil de loisirs. Les livres ou les petits jeux (voitures, personnages...) apportés sont sous la responsabilité de l'enfant. L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou détérioration excepté dans le cadre d'une demande d'un animateur pour un projet. Dans ce cas une information préalable vous aura été faite.

Périscolaire du midi (Cantine)

Horaires : De 11h45 à 13h30 (11h35 pour les maternelles)

Encadrement : 8 personnes diplômées dont 3 à 4 ATSEM

Fonctionnement : Les maternelles et les élémentaires qui mangent à la cantine **sont emmenés dans les locaux de Cacahouète (annexe de la MJC) durant les travaux du restaurant scolaire**. Les maternelles (à partir de 3 ans) sont servis à table et dans une salle qui leur est réservée. Le nombre de place est limité à 26 enfants + 2 places d'urgence en raison de la capacité maximale d'accueil émis par la commission de sécurité.

Les élémentaires sont également servis à table. Des menus adaptés et équilibrés sont proposés (une entrée, un légume, un féculent, une viande ou poisson, un laitage et un dessert). Des tables de 8 enfants encadrés par un adulte sont constituées. Les enfants sont responsabilisés (mettre la table, servir, débarrasser...).

Nous travaillons sur deux objectifs : l'éducation au goût et l'autonomie des enfants.

Vers 13h les **maternelles (PS et MS)** vont à la sieste dans les locaux de l'école maternelle immédiatement après le repas avec les ATSEM.

Et le relais crèche à 11h45 ?

Le relais école/crèche est également assuré par la MJC ; nous prenons en charge les enfants dans leur classe à l'école et une ATSEM référente les emmène à la crèche.

Un contrat est signé entre la famille, la crèche et la MJC.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Horaires : De 13h30 à 14h30

Lieux : TPS/PS ET MS à l'école maternelle entre 13h20 et 13h30

Grandes sections et élémentaires à l'annexe de la MJC au 320 rue André Loste : Accueil entre 13h15 et 13h30 (de manière à faciliter le passage sur les deux lieux maternelles et MJC pour les familles concernées).

Encadrement : 1 animateur pour 14 enfants en maternelle

1 animateur pour 18 enfants en élémentaire

Fonctionnement : Nous organiserons ces temps de TAP en axant notre travail sur :

- ✓ Les techniques pédagogiques fondées sur l'expression libre des enfants : par exemple « l'art et le dessin libre » pour laisser l'enfant faire ses propres découvertes.
Pour cela, il faut inciter à beaucoup expérimenter, observer, comparer, imaginer.

- ✓ L'organisation des outils pédagogiques mis à disposition pour favoriser l'autonomie de l'enfant et ainsi lui laisser suffisamment d'initiatives et lui permettre d'apprendre à son rythme. On résume généralement cela par la phrase bien connue : « Aide-moi à faire seul »
- ✓ Laisser la possibilité aux enfants de choisir
- ✓ Aucun résultat ne sera attendu, demandé, afin de ne pas entamer leur potentiel de concentration de l'après-midi.

Communication de ce que font les enfants durant les TAP

Nous souhaitons organiser des temps de « retours aux familles » sur ce qui se passe au sein des TAP. Nous utiliserons différents outils (La Lettre aux familles, les conseils d'école, journal des TAP, des expositions des dessins, peintures ou œuvres réalisées)

Et surtout nous nous rendrons disponibles autant que possible pour répondre aux parents.

Evaluation de la qualité des TAP

Un comité de pilotage aura pour mission d'évaluer de manière régulière et périodique ces Temps. Les délégués des Parents sont un partenaire privilégié pour nous permettre d'avoir le retour des familles.

Pour mettre en place cette orientation pédagogique nous proposerons aux enfants différents espaces thématiques comme :

- Un **espace détente** dans lequel ils pourront se reposer, lire, écouter de la musique calme, profiter d'un conte. Lieu que nous aménagerons de manière à ce que les enfants d'âges différents aient accès à une lecture adaptée. Espace nourri par un travail de partenariat avec la Médiathèque.
- Un **espace créatif** dans lequel ils pourront s'exprimer graphiquement, créer, découvrir des techniques diverses et variées. Lieu que nous aménagerons de manière à ce que les enfants d'âges différents aient accès à du matériel adapté et sécurisé. Lieu de création pour lesquels les encadrants seront des accompagnateurs et non des formateurs.
- Un **espace plus actif** dans lequel les enfants qui en ressentiront le besoin, l'envie, pourront être en mouvement. Ils auront accès à des activités sportives calmes, coopératives sans aucun esprit de compétition.
- **D'autres espaces** leur seront proposés (jeux de société coopératifs ou jeux en bois en lien avec la ludothèque, espace diabolos, espace Dessins/BD, espace vidéo...)
- Des animations à la **médiathèque** seront organisées
- Espace projets (participation au marché de Noël avec le Sou des Ecoles)
- **Des marchés des connaissances seront organisés.** Chaque enfant apprend quelque chose aux autres (un enfant bilingue pourrait apprendre une comptine aux autres, un élémentaire pourrait apprendre à des maternelles à lasser leurs chaussures...)

Temps périscolaire du soir

Lundi, mardi et jeudi

	Horaires	Lieux	Encadrement

Maternelles	De 16h30 à 18h00	Ecole maternelle	1 animateur pour 14 enfants
Elémentaires	De 16h30 à 17h15	Ecole élémentaire	1 animateur pour 18 enfants

Vendredi

	Horaires	Lieux	Encadrement	Départ des enfants
Maternelles	De 15h15 à 18h00	Les enfants seront pris en charge à l'école par les animateurs dès 15h15 et conduits à l' annexe de la MJC au 320 rue André Loste	1 animateur pour 14 enfants	Départ possible des enfants à : *16h00 *16h45 *17h30 *18h00
Elémentaires			1 animateur pour 18 enfants	

INSCRIPTIONS AU TEMPS PERISCOLAIRE DU SOIR

L'inscription se fait lors de la remise des dossiers en juin 2016. Dans la limite des places disponibles, la MJC acceptera les inscriptions ponctuelles ou de dernières minutes.

Pour les inscriptions ponctuelles, vous devrez faire une demande par mail :

- perisco.tap@mjcstsym.fr

Ou par téléphone au 06 40 28 65 60

Une confirmation de l'inscription vous sera envoyée. L'inscription ponctuelle ne sera possible que dans la limite des places disponibles, par ordre d'inscription chronologique et avec un dossier complet.

Pour les absences ou annulations

Toute annulation de l'inscription initialement prévue ayant lieu le jour même vous sera facturée excepté sur présentation d'un certificat médical.

Pour toute annulation, vous avez la possibilité d'envoyer un sms ou de nous contacter la veille au plus tard avant 16h00 au 06 40 28 65 60. Dans ce cas, l'absence ne sera pas facturée.

LES HORAIRES DU PERISCOLAIRE DU SOIR

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelle	De 16h30 à 17h15 De 17h15 à 18h00	De 16h30 à 17h15 De 17h15 à 18h00	De 16h30 à 17h15 De 17h15 à 18h00	De 15h15 à 16h00 De 16h00 à 16h45
Elémentaire	De 16h30 à 17h15	De 16h30 à 17h15	De 16h30 à 17h15	De 16h45 à 17h30 De 17h30 à 18h00

En ce qui concerne les départs

Aucun enfant ne sera confié à une personne qui n'est pas notifiée sur la fiche d'inscription excepté sur présentation d'une autorisation du responsable légal délivrée à l'avance. Ainsi, lorsqu'un parent, responsable légal, ne peut venir chercher son enfant lui-même, il doit impérativement transmettre à la

MJC – Maison Pour Tous

152 Bd du 8 mai 1945 – 69590 St Symphorien sur Coise

perisco.tap@mjcstsym.fr / Tél : 06 40 28 65 60

responsable du secteur, Muriel MARTIN, une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers clairement désigné.

TARIFS ET FACTURATION

**Les tarifs sont pour $\frac{3}{4}$ d'heure et en fonction du quotient familial
Chaque $\frac{3}{4}$ d'heure entamé est dû.**

	0-250	251-500	501-750	751-1000	1001-1250	1251-1500	+ 1501
$\frac{3}{4}$ d'heure	0.62 €	0.77 €	0.92 €	1.07 €	1.22 €	1.38 €	1.53 €

La dernière demi-heure du vendredi (17h30-18h00) est facturée au prix de $\frac{3}{4}$ d'heure.

Attention : Après 18h00, la MJC facturera 3 euros le retard.

En cas de non présentation de l'attestation du quotient familial et pour les familles ne percevant plus de prestations de la CAF ou MSA, vous devez fournir votre dernier avis d'imposition. En l'absence, le tarif le plus élevé sera pratiqué.

Règlement des factures

En fonction du nombre de jour où votre enfant fréquentera le périscolaire du soir, nous vous demanderons de **nous remettre avec le dossier d'inscription 1 à 5 chèques de 30 euros** qui seront encaissés comme suit :

	Chèque 30€ n°1	Chèque 30€ n°2	Chèque 30€ n°3	Chèque 30€ n°4	Chèque 30€ n°5
Inscription régulière entre 3 et 4 fois par semaine	Entre le 10 et le 15 octobre 2016	Entre le 10 et le 15 décembre 2016	Entre le 10 et le 15 février 2017	Entre le 10 et le 15 avril 2017	Entre le 10 et le 15 juin 2017
Inscription régulière entre 1 et 2 fois par semaine	Entre le 10 et le 15 octobre 2016	Entre le 10 et le 15 février 2017	Entre le 10 et le 15 juin 2017		
Inscription ponctuelle	Entre le 10 et le 15 février 2017				

Nous vous proposons cette formule de règlement mais vous pouvez également calculer votre propre échéancier si vous estimez que celui présenté n'est pas suffisant. Vous devrez alors calculer le coût total estimé et le diviser par le nombre de chèques demandés.

Une régularisation sera effectuée en juillet. Cette régularisation pourra donner lieu soit à :

- ✓ Une facturation supplémentaire en cas de solde famille négatif

- ✓ Un avoir pour l'année scolaire suivante en cas de solde famille positif
- ✓ Un remboursement en cas de solde famille positif pour les enfants qui ne seraient plus scolarisés à Hubert Reeves l'année suivante